

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 330

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, Mme Anthoine, M. Kamardine, M. Seitlinger, Mme Gruet, M. Pauget, M. Forissier, M. Bazin, Mme Louwagie, M. Brigand, M. Ray, M. Viry, M. Boucard, M. Gosselin, M. Ciotti, Mme D'Intorni, M. Hetzel, Mme Duby-Muller, Mme Serre et M. Breton

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 360, insérer l'alinéa suivant :

« Par ailleurs, dans la perspective des grands événements internationaux à venir, une attention particulière sera portée aux effectifs de la police aux frontières déployés aux frontières aériennes, permettant d'atteindre les objectifs de temps d'attente définis par le Comité interministériel du tourisme du 26 juillet 2017. Ces temps sont, au maximum, de trente minutes pour les ressortissants européens et de 45 minutes pour les non européens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à endiguer le phénomène d'allongement des temps d'attentes constatés aux frontières aériennes nationales. En effet, la diminution continue des effectifs de la police aux frontières aux aéroports interroge sur la capacité à assurer le meilleur accueil aux visiteurs internationaux en France à l'approche des grands événements (JOP2024, Coupe du Monde de Rugby 2023). Un statu quo risque en effet de fortement dégrader l'image de la destination France auprès des voyageurs étrangers.

Dans ce cadre, cet amendement propose de porter une attention particulière aux effectifs d'agents de la police aux frontières déployés sur les frontières aériennes nationales.